

Rq. 2130055

FICHE D'UTILISATION N° 43

Nom du produit Adresse du fabricant ou fournisseur	SRB 3 Société TECHNOUTIL 18, Rue d'Arras - Bât. A. 6 92000 NANTERRE
Utilisation Nature des travaux	— Solvant pour dégraissage à froid d'appareillages électriques
Présentation	— Bidons de 10 litres et 30 litres — Fûts de 200 litres
Technique de mise en œuvre	— Techniques habituelles de nettoyage et dégraissage à froid — Brossage - trempage - pulvérisation
Composition	— Fluoroalcane — Trichloroéthane — Hydrocarbures alicycliques
Prévention - Sécurité	— Travailler à l'extérieur ou en local convenablement aéré — Porter des gants et des lunettes — Changer tout vêtement souillé — Ne pas manger, ni fumer pendant l'utilisation — Au contact d'un arc d'une flamme, peut dégager du phosgène — Stocker les récipients fermés en local frais
Médecine du travail	— Pas de surveillance médicale spéciale — Dermatoses de contact — Effet narcotique en cas d'inhalation prolongée
Premiers soins ou premiers secours	— Inhalation prolongée : faire respirer de l'air pur — Contact cutané : laver à grande eau et savon — Projection dans les yeux : laver abondamment à l'eau et consulter un ophtalmologiste
Incendie	— Liquide inflammable — Extinction à la poudre

Cette fiche ne constitue en aucun cas un agrément technique. Elle reflète l'état actuel des connaissances minimales nécessaires pour la mise en œuvre d'une bonne prévention technique et médicale, individuelle et collective.

- 1 1.1 Appellation commerciale du produit : SRB.3
- 1.2 Utilisations prévues par le fournisseur : Nettoyage des moteurs
et appareils électriques.

- 2 2.1 Nom ou raison sociale du fournisseur : TECHNOUTIL S.A. - DIVISION CHIMIE
Adresse : 18, rue d'Arras - 92000 NANTERRE -
- 2.2 Correspondant habilité : M. ROUEL Tél. : (1)-780.35.86

3 COMPOSITION DU PRODUIT

NOMS CHIMIQUES DES CONSTITUANTS	% EN MASSE
-Carbures d'hydrogène purs totalement désaromatisés (coupe pétrolière avec élimination totale du benzène et de tous aromatiques).	80 %
-Trichloro-trifluoro-éthane 113	15 %
-Trichloréthane 111	5 %
	100 %

A défaut de documentation de ce paragraphe, le fournisseur est tenu de communiquer, à titre confidentiel, ces renseignements à une personne habilitée par le chef d'Entreprise et soumise aux dispositions de l'article 378 du Code Pénal.

Formule confidentielle adressée à M. _____ le _____

4 4.1 Propriétés physiques et chimiques

METHODES	CARACTERISTIQUES	UNITES	VALEURS
	Etat physique		LIQUIDE
	Masse volumique	kg/m ³	0,84g/cm ³
	Odeur		FAIBLE
	Couleur		INCOLORE
	Point d'ébullition	°C	42°
	Point de fusion Rigidité diélectrique	°C KV	30 KV/cm
	Stabilité thermique décomposition		165°
	pH - à l'état de livraison	unité pH	7
	pH - à % (dilution d'utilisation) ne se dilue pas	unité pH	
	Densité des vapeurs		
	Tension de vapeur - à 20°C		
	NFM 07 007 - à 37°C (température d'utilisation)	mbar	100

4.2 Modification du produit dans le temps sous l'action de :

- la chaleur : évaporation
- le froid : néant
- la lumière : néant
- l'humidité : néant

4.3 Propriétés chimiques Bon solvant des huiles et graisses, volatil.
Neutre vis à vis des isolants et plastiques y compris les fragiles styrènes.

5

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

5.1 Le produit est-il : inflammable ? oui ~~non~~ (1) combustible ? ~~oui~~ non (1)Point d'éclair : 75 °C selon NFT 60 103 (préciser la méthode)Limites d'explosivité : inférieure _____ % supérieure _____ % INEXPLOSIBLETempérature d'auto-inflammation : 230 °C selon ASTM (préciser la méthode) T 2155

Nature des gaz/fumées toxiques ou dangereux pouvant être émis lors de la combustion ou par effet de température élevée dans certaines conditions :

Fumées acides et carbonées.

5.2 Agents d'extinction

- recommandés : CO₂ - Idem produit pétrolier.

- contre indiqués : _____

6

TOXICOLOGIE

6.1 Principaux effets pathologiques observés ou connus

- pour la peau : Irritation cutanée.
- pour les muqueuses oculaires : Irritation si contact avec le liquide.
- pour les voies respiratoires : Idem produit pétrolier.
- pour les cellules sanguines : Néant.
- en cas d'ingestion : Atteintes hépato-digestives - Idem produit pétrolier.
- autres effets connus, éventuellement narcotiques : Effet narcotique à forte concentration.

6.2 Vapeurs dégagées et méthodes connues de détection et de dosage dans l'air

-Pas de vapeurs nocives. Idem produit pétrolier.-Dosage par chromatographie en phase gazeuse ou absorption dans l'infrarouge.

6.3 Ecotoxicologie (principaux effets dangereux pour la flore et la faune de l'environnement)

Ne pas rejeter à l'égout car non miscible à l'eau.

7

7.1 Mesures de prévention suggérées

-Porter des gants caoutchouc.-Quitter un vêtement mouillé pour éviter l'irritation cutanée.-A utiliser en local aéré.

7.2 Conseils de premiers secours en attente de la prise en charge par le service médical

- en cas d'inhalation : -Respirer de l'air frais.
- en cas de projection sur la peau : -Laver la peau à l'eau savonneuse.
- en cas de projection dans les yeux : -Rincer abondamment les yeux.
- en cas d'ingestion : Eviter de faire vomir. Avaler du charbon activé pour adsorber le produit ingéré. Protéger l'estomac au phosphalugel. Boire beaucoup d'eau. Consulter un Médecin (idem produit pétrolier).

(1) rayer la mention inutile

REGLEMENTATION

8.1 - Maladies professionnelles : ~~mais tableaux~~ ~~XX~~ ; non (1)(moins de 18 ans : ~~mais~~ non (1)- Travaux interdits aux (femmes : ~~mais~~ non (1)(femmes enceintes : ~~mais~~ non (1)

- Réglementation sanitaire particulière : NEANT - Utiliser en local aéré.

8.2 Réglementation des substances vénéneuses section : NEANT tableau N° _____8.3 Etiquettes légales (à joindre à la présente fiche)

- pour le transport (règlement du 15 Avril 1945)

- N° de code de danger : NEANT- N° de code de la matière : pour le transport 31 305 b- pour l'utilisation : symboles de danger : flamme8.4 Protection de l'environnement

- Loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

- N° de la nomenclature lié au stockage et à l'emploi du produit : NEANT- Loi sur l'élimination des déchets - prescriptions particulières : NEANTpas de déchets solides.

- Rejets :

	NECESSITENT UN TRAITEMENT	PEUVENT OU DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECUPERATION
	Préciser les méthodes possibles (les joindre à la fiche)	
GAZEUX		
LIQUIDES	<u>Aucun rejet à l'égout</u> : non miscible à l'eau et non biodégradable. <u>3 moyens de rejet</u> : l'absorption par granulés, l'incinération en mélange 1 à 5 % avec le fuel, ou l'élimination par Sté Spécialisée (idem produit pétrolier).	
SOLIDES OU BOUEUX		

9

STOCKAGE ET MANUTENTION

9.1 Conditionnements utilisés : Fûts et Jerrycans.

9.2 Recommandations :

- Températures limites de stockage : mini : - 10 °C, maxi : + 30 °C

- le stockage doit être :

- | | | |
|----------------------------|----------------|--------------------|
| - sous abri : | oui | NON (1) |
| - en local ventilé : | NON | non (1) |
| - à l'abri de l'humidité : | NON | non (1) |
| - avec cuve de rétention : | oui | NON (1) |
| - avec mise à la terre : | NON | non (1) |

- Temps de conservation conseillé dans des conditions normales de stockage : Indéfini.- Autres précautions particulières : Ne pas stocker près de l'oxygène liquide.

- Incompatibilités connues : ne pas stocker ou utiliser à proximité des produits
 ci-après : en présence de feu nu.

10

OBSERVATIONS PARTICULIERES

- Mélange solvant diélectrique non nocif selon Arrêté du 25.04.79 .

$$\sum PI_1 = 5$$

$$\sum PI_2 = 20$$

- Pas de danger dans les conditions standards d'emploi
(local aéré et sans feu nu).

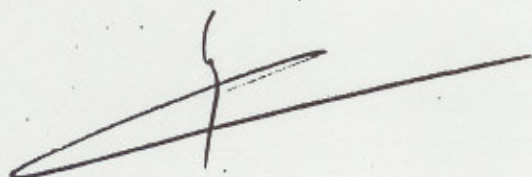
- Formulation déposée à l'INRS , 30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS.

NOTA : Dans le cas où le produit serait modifié dans sa composition, le nouveau produit ferait
 l'objet d'une nouvelle appellation commerciale et une nouvelle fiche de renseignements
 serait remplie par le fournisseur.

11

Fait à Nanterre le 22/10 1982

Signature :




(1) rayer la mention inutile